



Charte des **Familles** et des proches



SÉNÉOS
Les résidences du Centre Somme



La présence des membres de familles et proches des Résidents dans notre maison de retraite est une force inestimable pour un accompagnement optimum.

C'est pourquoi nous avons invité les membres représentants des familles et des résidents, volontaires, du Conseil de la Vie Sociale à nous rejoindre pour réaliser cette charte, écrite par et pour les familles et proches de nos Résidents.





Les visites

Le Résident est chez lui, il peut recevoir des visites à toute heure, tout en **respectant le moment des toilettes, des repas et les recommandations du personnel** dans sa chambre, les petits salons, la salle des familles, la salle de restaurant, la cafétéria, la terrasse en été...

Mais **la vie en collectivité impose pour le bien être de tous des limites.**

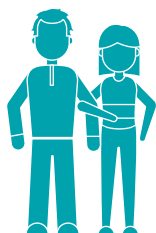


Quelquefois, certaines visites perturbent le Résident ou la vie de l'établissement (visites trop nombreuses, enfants très chahuteurs, ton haut...).

Lorsque cette situation se produit, nous nous devons d'intervenir auprès des visiteurs qui posent problèmes.

Nous vous rappelons que les histoires de familles se règlent en famille et hors de l'établissement.

En cas de force majeure, la gendarmerie pourrait être appelée.



Il nous est interdit de refuser une visite sauf sur décision d'un juge ou demande explicite du Résident.

Un respect mutuel est attendu tant de la part des professionnels que des familles dans la communication.



Les portes de l'établissement sont ouvertes de 8h à 20h.

Un interphone avec report sur les téléphones des soignants est à votre disposition à l'entrée pour vos visites après 20h.



Pour rendre votre visite agréable, un espace cafétaria est à votre disposition.

Les membres de familles peuvent uniquement s'occuper du Résident pour lequel ils ont un lien de parenté (risque de chute, problème de déglutition).

Nous vous invitons à vous adresser au personnel si vous souhaitez apporter votre aide auprès d'un Résident (alimentation, déplacement...)



Attention aux bonbons, gâteaux, jus de fruit...que vous laissez dans la chambre si le Résident est sujet aux fausses routes ou autres problèmes de santé.
Ne rien donner aux Résidents alités.



Les professionnels doivent TOUJOURS être avertis des sorties de l'établissement qu'elles qu'en soient les raisons. Cette information nous permet aussi de préparer le Résident en lui donnant ses médicaments pour la journée ou un matériel qui lui sera nécessaire pour sa sortie comme le fauteuil roulant par exemple. Le Résident peut sortir et rentrer à toute heure.

Il ne faut pas amener avec vous un Résident dont vous n'êtes pas un membre de la Famille ou un ami proche.



Les appels téléphoniques : vous pouvez joindre le secrétariat de 10h à 12h et de 14h à 17h sauf le vendredi à 16h30.

Pour avoir des nouvelles de votre parent (sauf renseignements médicaux du fait du secret médical : vous adresser au médecin traitant), les infirmières sont joignables de 14h30 à 19h. Pour les personnes en capacité de répondre au téléphone, n'hésitez pas à faire installer une ligne téléphonique ou leur fournir un téléphone portable.



Wifi dans la Résidence lorsqu'elle existe, le code est accessible au secrétariat.

Le bénévolat



Il est possible dans nos structures mais **encadré**.
Un **charte** est rédigée, un entretien préalable est organisé et une **convention est ensuite signée**.



Les repas

Quels que soient notre âge et notre état de santé, **manger est un des grands plaisirs** de la vie, et il est important que cela puisse le rester.



Les places à table sont étudiées par l'équipe pluridisciplinaire. Le Résident ayant besoin d'aides importantes sera installé dans un lieu dédié pour être au plus proche des équipes avec un équipement adapté. L'accompagnement est réévalué à chaque fois que cela est nécessaire. Les membres de la famille ou proches qui le souhaitent peuvent aider à cette prise de repas, en concertation avec l'équipe soignante. Pour les repas en famille dans l'établissement, des lieux dédiés peuvent être mis à disposition. Cependant le service à table n'est pas forcément prévu.



Être vigilant lorsque vous mangez avec un Résident :

- Ne pas omettre de respecter l'organisation de l'établissement pour venir prendre les repas (réservation uniquement au bureau administratif)
- Prévenir l'administration si vous ramenez un repas ou goûter pris par le Résident pour le tracer si souci sanitaire.
- Un four à micro-ondes est mis à la disposition des familles pour réchauffer les repas de la Résidence mais également les plats ramenés de l'extérieur.



Vous pouvez installer un frigo dans la chambre du Résident (quand c'est adapté à la personne)



L'hygiène



Cette dimension **dépasse largement la propreté** ; elle inclut la santé, le bien-être, l'esthétique, l'estime de soi, le plaisir.



Les produits d'hygiène et le trousseau (liste de vêtements et matériel de toilette) sont à la charge des familles. Vous devez être vigilant aux réapprovisionnements réguliers.



Le port des chaussures adaptées améliore la stabilité à la marche, l'équilibre et permet à la personne d'être autonome et en sécurité dans son environnement. Le choix de chaussures adéquates est donc primordial, notamment lors de l'entrée en établissement de votre parent. À chaque apport de nouvelles chaussures, il est indispensable de les faire marquer avant de les donner à votre parent pour éviter toute perte.



Il est important d'être vigilant à la facilité d'enfilage des vêtements et de la praticité. La toilette du Résident va dépendre de son autonomie, de ses habitudes de vie, de la situation organisationnelle du jour. On vous recommande de vous frictionner les mains avec la solution hydroalcoolique, disponible à l'entrée de la résidence, pour éviter la propagation de certains virus.

Les coiffeurs



Les cheveux blancs sont une couronne d'honneur

Des coiffeuses interviennent dans l'établissement sur des jours fixes. Le salon reste disponible pour tous en dehors des créneaux réservés aux coiffeuses : l'agent d'accueil pourra vous indiquer la disponibilité du salon. Les coiffeurs à domicile et les familles sont les bienvenus.

Les opticiens, pédicures



Les opticiens, pédicures/podologues... se déplacent dans l'établissement au libre choix du résident. N'hésitez pas à les solliciter afin d'éviter un déplacement quelquefois difficile pour votre proche.

La présence des animaux dans la structure

A tous les âges, **les animaux** restent une source **d'affection et d'échanges**.

Vous pouvez ramener un animal dans le cadre d'une visite mais il doit être tenu en laisse et rester près de vous afin de garantir la sécurité de tous. L'animal doit être vacciné et propre.

Vous en êtes responsables civilement en cas de chute d'un résident ou d'un professionnel, d'une morsure... ; dans ce cas-là son carnet de vaccinations pourra vous être réclamé.

Interdiction pour lui d'aller en salle à manger.

Les animaux appartenant aux structures **ne doivent pas être nourris pour des raisons de santé**.



Le stationnement



Il est impératif de respecter les places de stationnement pour vous garer et laisser libre accès devant la résidence pour les véhicules d'urgences (ambulances, pompiers, samu...)

La place pour les personnes porteuses d'un handicap est **réservée aux personnes détenteurs d'un macaron** les autorisant à stationner.



Les chambres



Lieux **privés** empreint **d'intimité**

Le résident peut personnaliser sa chambre mais devra toutefois veiller à ne pas encombrer la circulation et faciliter l'organisation des soins.

La vie privée de chacun des résidents doit-être respectée.

Il est préférable que la famille attende la fin des soins lorsqu'un soignant est présent dans la chambre.